

PROCES-VERBAL
du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
SEMECOURT

Séance du vendredi 5 avril 2024 à 19h00

Présents :	MARTIN Martine, FAFET Jean-Jacques, FALZONE Vincenzo, HENRY Frédéric, LABOURE Jacky, LEFRANC Magali, MASSON Roland, MIGEON Anne-Marie, PIERGIORGI Emmanuelle, PIRES Jérôme, THIRY Benoît, TOLU Marie
Absents excusés :	Néant
Absents non excusés :	PLOUZNIOFF Serge
Procurations :	
Secrétaire de séance	MIGEON Anne-Marie
Convocations du :	28 mars 2024

Madame Anne-Marie MIGEON est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024

Aucune délibération n'est prise pour ce point.

11/2024 : Compte de gestion 2023

Il doit concorder avec le compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECLARE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, vise et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote Pour 12 Contre 0 Abstention 0

12/2024 : Compte administratif 2023 et affectation du résultat

Madame le Maire explique que par différence avec le Budget primitif qui est un document prévisionnel, le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice et contient des résultats permettant de connaître les réalisations, tant en recette qu'en dépense, effectuées par l'ordonnateur.

Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence étant confiée à l'Adjointe Déléguée aux finances.

Réuni sous la présidence de LEFRANC Magali et après présentation des documents budgétaires de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses réalisées :

1 293 787,81€

❖ Recettes réalisées :	1 651 816,32€
❖ Excédent reporté 2022 :	2 684 599,79€
❖ Résultat Fonctionnement 2023 :	358 028,51€ (excédent)
❖ Résultats cumulés à affecter :	3 042 628,30€

SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Dépenses réalisées :	566 703,93€
❖ Recettes réalisées :	158 735,22€
❖ Déficit reporté 2022 :	79 241,74€
❖ Résultat Investissement 2023 :	- 407 968,71€ (déficit)
❖ Résultats cumulés à affecter :	- 487 210,45€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023€ de la Commune
- **DECIDE** d'affecter au BP 2024 les résultats de la manière suivante :

- Il convient de tenir comptes des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 261 300,23€ et en recettes d'investissement : 27 160,92€
- Au compte 002 (FR) l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 3 042 628,30 €
- Au compte 001 (ID) le solde d'exécution négatif d'un montant de 487 210,45 €
- Au compte 1068 (IR) l'affectation du besoin de financement d'un montant de 721 349,76 €

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 2

13/2024 : Vote des taux locaux 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDER/REFUSER** de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour 2024

FONCIER BATI	22.19 %
FONCIER NON BATI	45.68 %
HABITATION	6,78 %

Vote Pour 12 Contre 0 Abstention 0

14/2024 : BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 666 824,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 727 642,22 €

Vote Pour 11 Contre 0 Abstention 1

15/2024 : Subventions 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- DECIDE les montants des subventions à verser aux Associations pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS	MONTANTS POUR LES JEUNES
AS Les Coteaux	5 000 €	250 €
Athlétic Club Semécourt Loisirs	1 000 €	
Judo-Club – Semécourt	1 000 €	210 €
Domino – Semécourt	2 700 €	280 €
Bougeons Tous – Semécourt	3 500 €	30 €
Conseil de Fabrique – Semécourt	800 €	
Association Lever de Rideau - Semécourt	1 500 €	
Étannique Club de Fèves	1 000 €	30 €
Boxe Française Semécourt	1 000 €	
Donneurs de sang – Maizières-les-Metz	250 €	
Croix-Rouge – Hagondange	200 €	
APEI Vallée de l'Orne	1 200 €	
Une rose, un espoir	200 €	
Pompiers – Maizières-lès-Metz	500 €	
Fédération A. Maginot GR123 Marange-Silvange	600 €	
Secouriste Actifs – Maizières-Lès-Metz	200 €	
Fête de la Musique (organisateur)	800 €	

Vote Pour 10 Contre 1 Abstention 2

16/2024 : Subventions d'investissement pour les associations

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal d'accorder une subvention d'investissement aux associations.

Une seule demande sera déposée, sur présentation d'un devis, avec le dépôt du dossier de subvention annuelle.

Le montant de la subvention sera plafonné à 50% de la dépense dans la limite de 1 000€

Le conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents :

- D'ATTRIBUER cette subvention. Cette dépense sera imputée au compte 65748.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote Pour 9 Contre 2 Abstention 1

17/2024 : Répartition du produit de la chasse – indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la commune

Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale de Moselle datant de 1963, et de la directive disant que la trésorerie renonce à ses indemnités à partir de 2024, le montant des indemnités est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant aux secrétaires de mairie

- 4% sur le montant des recettes pour Madame PIFFLINGER Alexandra

Pour la part revenant au trésorier municipal du Service de Gestion Comptable de Metz

- 0 % sur le montant des recettes
- 0 % sur le montant des dépenses

Et doit être avalisé par l'assemblée délibérante à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal.

A compter de l'année 2024, le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME l'attribution des indemnités à verser au secrétaire et au trésorier de la Commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

Vote Pour 12 Contre 0 Abstention 0

18/2024 : Acquisition du logiciel Géochasse

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition du logiciel GéoChasse dont le coût annuel est de 300 € H.T, incluant l'installation, la mise en service et la maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de déduire le coût de ce logiciel au montant des sommes à répartir entre les propriétaires ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération y compris la convention d'échange ou de mutualisation de données informatiques localisées avec le Département de la Moselle.

Vote Pour 12 Contre 0 Abstention 0

19/2024 : Demande de subvention – pour le projet de création d'un pump-track, city stade et d'une vidéo protection

La commune souhaiterait agrémenter l'offre sportive et de loisirs du territoire en y installant un pump-track ainsi qu'un city-stade. Ces installations contribuent sans conteste à la promotion du sport auprès de nos administrés et notamment auprès des jeunes particulièrement amateurs de ce genre d'installations et pour qui la pratiquer d'une activité sportive est bénéfique. Ouvert à tous, l'installation de ces équipements sportifs améliorera le cadre de vie des habitants.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- améliorer le cadre de vie des habitants
- promouvoir la pratique sportive sur le territoire
- renforcer le lien social
- améliorer l'attractivité du territoire

Ce projet est actuellement en phase de conception et devrait connaître un début d'exécution début du 2 semestre 2024.

ECONOMIZ EROZI, est assistant à maitrise d’ouvrage sur l’opération.

Pour donner suite à la subvention accordée par la Préfecture de la Moselle pour un montant de 70 381,00, le tableau de financement a été réactualisé comme suit :

Dépenses		Recettes			Statut du dossier de subvention
<i>Etudes (montants estimatifs)</i>	<i>Montant €/HT</i>		<i>Montant en €</i>	<i>Part en %</i>	
Assistance à maitrise d'ouvrage Economiz-Erozi	10 000.00 €	DETR/DSIL 2024	70 381.00 €	24.68%	Notifié
	-		-	-	-
Total études	10 000.00 €	FIPD - vidéo protection	25 270.50 €	8.86%	Déposé
	-		-	-	-
Investissements (montants estimatifs)	-	Région Grand Est - Cadre de vie	18 457.77 €	6.47%	A déposer
	-		-	-	-
City-stade - devis lefebvre	36 874.00 €		-	-	-
	-	Région Grand Est AAP Pump Track	73 851.85 €	25.90%	A déposer
	-		-	-	-
Pump-track - devis Levebvre	147 703.70 €		-	-	-
	-		-	-	-
Végétalisation - devis Levebvre	15 250.00 €		-	-	-
	-		-	-	-
Vidéoprotection - devis Bluewire	50 541.00 €		-	-	-
	-		-	-	-
Réseaux secs - devis Stradest	24 775.65 €		-	-	-
	-		-	-	-
Total investissement	275 144.35 €	Subvention Totale Escomptée HT	187 961.12 €	65.92%	
	-		-	-	-
Total HT	285 144.35 €	Autofinancement HT	97 183.23 €	34.08%	
	-		-	-	-
TVA 20 %	57 028.87 €	Autofinancement TTC	154 212.10 €		
	-		-	-	-
Total TTC	342 173.22 €	Total TTC	342 173.22 €		-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 2

20/2024 : Participation de la commune : classe découverte de l'Ecole sur le Gué et l'école Jean Morette

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'école Sur le Gué et l'école Jean Morette pour les élèves du Grande section CP et CE1 organise une classe découverte le 27 et 28 mai 2024 à NOMPATELIZE (Vosges).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **DECIDE** une participation par élève à hauteur de 2/3 de la somme totale
- **AUTORISE** Madame La Maire à mandater la somme correspondante à la somme réelle engagée.

Vote Pour 11 Contre 0 Abstention 1

Madame la Maire, Présidente de la séance, clôture celle-ci à 19h25.

Le Maire,
A-M MARTIN



La Secrétaire de séance
A-M MIGEON

